



MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

ARRESTATION DE L'AVOCAT TURC AYTAÇ UNSAL

Adoptée par l'Assemblée générale du 18 décembre 2020

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 18 décembre 2020,

RAPPELLE que Monsieur Aytaç Ünsal est un avocat turc poursuivi depuis 2017 puis condamné à plus de 10 ans de détention pour « appartenance à une organisation terroriste » au côté de plusieurs membres de l'Association des avocats progressistes (ÇHD).

RAPPELLE que notre confrère Aytaç Ünsal avait entamé le 3 février 2020 une grève de la faim au côté de notre consœur Ebru Timtik pour réclamer un procès équitable ;

RAPPELLE que notre confrère Aytaç Ünsal avait été libéré après 213 jours de grève de la faim, pour raison de santé. Cette libération était intervenue à la suite du décès de notre consœur Ebru Timtik ;

DENONCE avec la plus grande fermeté sa nouvelle arrestation, le 9 décembre dernier, malgré son état de santé précaire ;

RAPPELLE une nouvelle fois que les principes de base du barreau adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU interdisent toute assimilation de l'avocat à la cause qu'il défend ;

DEMANDE aux autorités turques de mettre un terme définitif aux poursuites engagées contre cet avocat, lesdites poursuites étant contraires aux instruments internationaux ratifiés par la Turquie, parmi lesquels la Convention européenne des droits de l'Homme et à le libérer rapidement ;

INVITE tous les barreaux, les associations professionnelles et les syndicats d'avocats à poursuivre leur mobilisation en faveur de notre confrère Aytaç Ünsal mais aussi de tous les avocats menacés ou détenus en Turquie.

* *

Fait à Paris, Le 18 décembre 2020

Conseil national des barreaux

Motion portant sur l'arrestation de Aytaç Unsal

Adoptée par l'Assemblée générale du 18 décembre 2020